



## Sur le terrain on the itinerary

### PANNEAUTAGE ET BALISAGE

(Way marking and signposts)

Le mobilier de signalisation des circuits est constitué de 3 éléments complémentaires :

- 1/ Le panneau d'appel (Information board),
- 2/ La flèche directionnelle (Direction arrow),
- 3/ Les bornes de balisage (Signposts).

### LE PANNEAU D'APPEL

(Information board)

Chaque départ d'itinéraire est matérialisé par un panneau d'appel affichant la cartographie générale du secteur. Un point "vous êtes ici" vous indique votre position.



### LA FLECHE DIRECTIONNELLE

(Direction arrow)



A proximité immédiate du panneau d'appel, une flèche directionnelle en bois vous indique le sens du circuit, sa longueur ainsi que les pratiques admises sur ce circuit. Sur le parcours il est possible de trouver ce type de panneaux afin d'indiquer les différentes directions, jonctions ou liaisons.

Les pratiques admises sont signalées par la présence des marquages normalisés suivants :

- Boucle pédestre de promenade et de randonnée (PR Path : circular walk)
- Sentier VTT (Mountain bike track)

### LES BORNES DE BALISAGE (Signposts) :

Le jalonnement est constitué de bornes en bois surmontées d'un capuchon de couleur jaune pour les boucles et verte pour les itinéraires de liaison.

- Boucle locale (Circular walk)
- Itinéraire de liaison (Junction path)

### BALISAGE EN VIGUEUR

(way marking colours)

- Itinéraire de liaison (Junction path)
- Boucle pédestre de promenade et de randonnée (PR Path : circular walk)

### IMPLANTATION DES BORNES

(Position of signposts)

Balisage à une intersection où il faut aller tout droit : une balise placée du côté opposé à une bifurcation indique d'aller tout droit.

Balisage à un carrefour où il faut aller tout droit : une première balise avant le carrefour et une balise de rappel après indiquent d'aller tout droit.

Balisage à un carrefour où il faut changer de direction : la balise est en principe placée à l'angle que forme le changement de direction. La direction est indiquée sur la balise.

(Follow the direction shown on the signpost)

### DIRECTION

- Tout droit (Straight on)
- Tourner à droite (Turn right)
- Tourner à gauche (Turn left)

## Sur la carte on the map

### LEGENDE

LA CARTOGRAPHIE (Map) : quadrichromie (Four-colour)  
échelle (Scale) : 1/50 000 - 1 cm = 500 m.

LES ITINERAIRES (itineraries) : le tracé des itinéraires est, à l'exception du GR, de la même couleur que le balisage rencontré sur le terrain.

The route shown on the map is of the same colour as the route markers you will find on the walk (Exception GR Path).

① Numéro de la boucle (se reporter au répertoire des circuits)  
Number of the circular walk (See the list of itineraries).

\* Départ conseillé (se reporter au répertoire des circuits).  
Suggested starting point (See the list of itineraries).

### CODE COULEURS UTILISÉ SUR LA CARTE

- Itinéraire de liaison (Junction path).
- Boucle de Promenade et de Randonnée (PR) (Circular walk).
- Sentier de Grande Randonnée (GR) (GR path).

**SECOURS**  
(Emergency number)  
**112**

**ALLO MÉTÉO**  
(Weather forecast)  
**08 99 71 02 24**

**INFORMATIONS SUR LA NATURE DU SOL\***

Non goudronné     Pouvant être goudronné  
 Goudronné

\* AVERTISSEMENT :  
Ces informations sur la nature du revêtement n'ont qu'une valeur indicative.  
Elles sont destinées à faciliter la lecture de la carte IGN. L'urbanisation et l'activité humaine peuvent conduire à de significatives transformations du paysage et modifier le tracé ou le revêtement des itinéraires. Ces évolutions n'engagent pas la responsabilité de C.D.T.

Ce plan guide a été réalisé en collaboration avec l'Office de Tourisme PÉRIGORD Dronne Belle.

**Le Conseil départemental de la Dordogne a mis en place cet itinéraire dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.). Le Service du Tourisme et du Développement Touristique dispose d'un bureau ayant pour mission la réalisation de ces circuits et le suivi du Plan en liaison avec le Comité Départemental du Tourisme de la Dordogne chargé de la promotion du P.D.I.P.R. Outre la sauvegarde des chemins ruraux, l'objectif du Plan est de tisser un réseau ou maillage de cheminements entretenus et balisés.**

1 cm = 500 m.  
Extraits de cartes IGN au 1/50 000<sup>e</sup> :  
N° 1833 - 1834 - 1933 - 1934  
© IGN PARIS 2016 - Autorisation N° 2116004

